

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la S.A. « MATEXI PROJECTS » représentée par Mme Buffoni dont les bureaux se trouvent à Rue de Champles 50 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue Henri Lepage à 1300 Wavre et cadastré division 1, section N n°120A, 104C3, 113A, 117 et 159A.

Le projet consiste en la construction de 12 maisons unifamiliales.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article Art. D.IV.40 du Code du Développement territorial : demande impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du schéma d'orientation local :

- Construction d'un volume annexe en lieu et place d'un volume secondaire (lots 200 et 211) ;
- Porte de garage à moins de 6m de l'alignement imposé (lots 205, 207 et 208) ;
- Implantation d'un volume annexe à distance de la limite parcellaire (lot 206) ;

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Monsieur Radelet), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 31 juillet au 31 août 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 17 juillet 2020